

Chers Clients Finsecur,

Chaque DAAF Calypso-II et Calypso-II-R ont été fabriqués par un site de fabrication ISO9001 version 2008, audité par un organisme tiers parti, ces produits ont fait l'objet d'une certification suivant la norme NF EN14604 :2005+AC :2008 et suivant le référentiel NF292.

Néanmoins, ces produits peuvent présenter à tout moment un défaut matériel et/ou de fabrication.

A. Garantie produit :

1) Portée de la garantie produit :

- Si, dans une période de 10 ans, un défaut de fabrication apparaît sur les DAAF Calypso-II et Calypso-II-R vous pouvez porter réclamation au titre de la garantie produit.

2) La garantie n'est valable que si les conditions suivantes sont respectées :

- Utilisation des produits conformément aux spécifications (produit et application)
- Aucune modification du produit par rapport à l'état de livraison ne doit être effectuée et le produit doit être installé suivant la notice fournie avec celui-ci.
- Les valeurs limites de température ne doivent pas être dépassées.
- Les instructions de maintenance qui figurent dans les notices de montage doivent être respectées.
- Fournir la facture du produit

Dans le cas d'un produit tombant sous la garantie du fabricant, nous sommes libres, soit de réparer le produit sur notre site, soit de procéder au remplacement par un produit neuf équivalent.

3) Garantie de la pile livrée avec le produit.

La pile est garantie 10 ans à conditions de respectées les instructions suivantes, le produit doit être utilisé et sollicité suivant les critères de calcul de l'autonomie utilisée lors de sa certification suivant la norme EN14604 :2005+AC2008.

- Ne pas effectuer plus d'un test hebdomadaire de 10 s
- Être judicieusement installé pour ne pas qu'il passe en alarme à cause des perturbations de l'environnement de l'endroit où il est installé (salle de bain etc....).

B. La garantie ne couvre pas :

L'ensemble des frais annexes occasionnés en rapport avec l'élimination des vices, comme par exemple le montage et le démontage, le transport des produits défectueux et du produit neuf ou réparé, le déplacement et le temps de déplacement, les dispositifs de levage, gazelle etc...

Les éventuelles prestations de services nécessaires.

Outre la présente garantie du producteur, nous n'assurons aucune responsabilité, quand à l'installation, la mise en service et l'implantation.

Société Finsecur
52 rue Paul Lescop
92 000 Nanterre
www.finsecur.com

FINSECUR
Nanterre, le 10 juillet 2014. ✱
52 rue Paul Lescop
92000 Nanterre-France
Tél. : 33 (0)1 41 37 91 91 Fax : 33 (0)1 41 37 92 08
Siret : 350 589 396 00083
APE : 316 D